



2018-09-20

Pour diffusion immédiate

Communiqué

Sur la route, ne vous laissez pas distraire !

Les policiers de la Régie intermunicipale de police Richelieu-St-Laurent se mobiliseront afin de sensibiliser et conscientiser les conducteurs aux dangers liés à la distraction au volant. C'est dans le cadre de l'opération nationale concertée Distraction 2018 que ces actions seront réalisées. En plus des messages de prévention qui seront diffusés sur les médias sociaux, de nombreuses opérations policières se tiendront afin d'intervenir auprès des conducteurs distraits par l'utilisation de tout appareil électronique portatif ou d'un écran d'affichage. Les interventions se tiendront du 21 au 27 septembre 2018 sur l'ensemble du territoire de la Régie

L'utilisation d'un appareil électronique portatif ou d'un écran d'affichage au volant est une des principales causes de collisions causant des blessures et des décès au Québec. Leur utilisation réduit l'attention et la concentration du conducteur et augmente les risques d'être impliqué dans une collision. Texter en conduisant augmente aussi grandement les risques de commettre d'autres infractions au Code de la sécurité routière, et ce même si vous quitter la route des yeux pour quelques secondes.

Le saviez-vous?

- Le simple fait de tenir en main ou de toute autre façon un appareil électronique portatif en conduisant est strictement interdit.
- Dès que vous êtes au volant d'un véhicule routier et que vous êtes sur une voie de circulation, vous conduisez. Même si vous êtes arrêté à un feu rouge ou dans un bouchon de circulation, vous conduisez !
- Si vous faites usage d'un téléphone cellulaire ou de tout autre appareil portatif visé à l'article 443.1 du Code de la sécurité routière, en plus de recevoir une amende minimale de 484\$ (incluant les frais), 5 points d'inaptitude sont ajoutés à votre dossier de conduite. En cas de récidive, votre permis de conduire sera aussi suspendu sur le champ.

Le déploiement de l'opération Distraction se fera sous le thème *Sur la route, ne vous laissez pas distraire !* Celui-ci vise à rappeler les dangers liés à l'utilisation d'un appareil électronique portatif ou d'un écran d'affichage au volant. De plus, depuis le 3 septembre et jusqu'au 30 septembre 2018, la SAAQ tient une campagne de sensibilisation sur les dangers liés à l'utilisation du cellulaire au volant. La campagne vise à démontrer que texter en conduisant est un geste tout aussi dangereux qu'irresponsable. Des messages seront diffusés à la télévision, à la radio et sur les médias sociaux.

– 30 –

Source : Sergent Jean-Luc Tremblay, matricule 631
Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
Section relations publiques et communautaires
333 Hertel, Beloeil (Québec) J3G 3N3
Téléphone : 450 536-3333 poste 220
Cellulaire : 514-207-6867
jltrremblay@police-rsl.qc.ca

À propos de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

La Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, un corps de police de niveau 2 composé de 233 policiers et policières, dessert 17 municipalités : Beloeil, Calixa-Lavallée, Carignan, Chambly, Contrecoeur, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Richelieu, Saint-Amable, Saint-Basile-le-Grand, Sainte-Julie, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Varennes et Verchères. Ce territoire regroupe plus de 200 000 citoyens sur 742 kilomètres carrés.

